

HUITIEME SESSION DE LA CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION SUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION: 3-14 SEPTEMBRE 2007

La huitième session de la Conférence des Parties (COP 8) à la Convention sur la lutte contre la désertification (CLD) se réunira à Madrid, Espagne, du 3 au 14 septembre 2007. Outre les travaux de la CdP, les parties à la CLD mèneront également ceux de la sixième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC 6), du 4 au 7 septembre 2007, et de la huitième session du Comité de la science et de la technologie (CST 8), du 4 au 6 septembre 2007. Parmi d'autres événements prévus, une séance de dialogue avec les membres du parlement, les 8 et 9 septembre et une réunion spéciale les 12 et 13 septembre, qui verra se dérouler un dialogue entre des responsables de haut rang sous le thème "Désertification et adaptation aux changements climatiques."

Alors que la CLD commence sa seconde décennie, la CdP se penchera sur nombre de points à l'ordre du jour qui pourraient donner lieu à une nouvelle focalisation de la Convention. Ces points englobent les dispositions relatives aux unités de coordination régionales, le budget programmatique au titre de 2008-2009 et le suivi du rapport de l'Unité d'inspection mixte et de l'élaboration d'une stratégie pour le renforcement de la mise en œuvre de la Convention, sur la base des travaux du Groupe de travail intergouvernemental intersession (GTII) qui a été établi à la CdP 7. Le CRIC procéderait à l'examen du rapport de la CRIC 5, de la revue des politiques, des modalités opérationnelles, des activités et de l'exécution de la fonction du Mécanisme mondial, ainsi qu'à l'examen des rapports concernant la collaboration avec le Fonds mondial pour l'environnement. Le CST procédera, entre autres points à l'ordre du jour, à l'examen du rapport concernant l'amélioration de l'efficacité et de l'utilité du CST et les effets des variations climatiques et des activités humaines sur l'érosion des sols.

BREF HISTORIQUE DE LA CLD

La CLD est la pièce maîtresse des efforts de la communauté internationale dans le domaine de la lutte contre la désertification et la dégradation des sols dans les terres arides. La CLD a été adoptée le 17 juin 1994, est entrée en vigueur le 26 décembre 1996 et compte actuellement 191 parties. La CLD reconnaît les aspects physiques, biologiques et socioéconomiques de la désertification, l'importance de la réorientation du transfert des technologies de manière à le rendre plus en phase avec la demande, et de l'implication des communautés locales dans la lutte contre la désertification et la dégradation des sols. Au cœur de la CLD, il y a l'élaboration

de programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux par les gouvernements, en coopération avec les bailleurs de fonds, les communautés locales et les ONG.

NÉGOCIATION DE LA CONVENTION: En 1992, comme requis par la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, l'Assemblée Générale de l'ONU a adopté la résolution 47/188 appelant à l'établissement d'un comité intergouvernemental de négociation pour l'élaboration d'une convention sur la lutte contre la désertification dans les pays connaissant de graves sécheresses et/ou désertification, en particulier en Afrique (CIND). Le CIND s'est réuni à cinq reprises, entre mai 1993 et juin 1994, et a rédigé la CLD et quatre annexes régionales pour l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et Caraïbes, et la Méditerranée du Nord. Une cinquième annexe pour l'Europe Centrale et Orientale, a été élaborée et adoptée au cours de la CdP-4, en décembre 2000. En attendant l'entrée en vigueur de la CLD, le CIND s'est réuni à six reprises, entre janvier 1995 et août 1997, pour entendre les rapports sur l'état d'avancement de l'action urgente, lancée en faveur de l'Afrique et des mesures intérimaires prises en faveur des autres régions, et pour procéder aux préparatifs de la CdP 1.

CdP 1 : La CdP 1 s'est réunie à Rome, en Italie, du 29 septembre au 10 octobre 1997. Le CST tint simultanément sa première session, les 2 et 3 octobre. Les délégués choisirent Bonn, Allemagne, comme résidence du Secrétariat de la CLD, et le Fonds international pour le développement agricole comme l'organisation devant administrer le Mécanisme Mondial (MM). Sur recommandation du CST, la CdP établit un groupe spécial pour la supervision de la continuation du processus d'évaluation des repères et indicateurs et décida de charger la CST 2 d'examiner les liens entre les connaissances traditionnelles et la technologie moderne. Une réunion plénière fut consacrée au dialogue entre les ONG et les délégués. À son issue, les délégués décidèrent que des séances de dialogue similaires devaient être programmées aux sessions plénières futures de la CdP.

CdP 2: La CdP 2 se réunit à Dakar, au Sénégal, du 30 novembre au 11 décembre 1998. Le CST se réunit en parallèle à la CdP du 1^{er} au 4 décembre. Les délégués y approuvèrent les dispositions relatives à l'accueil du secrétariat à Bonn. Les pays d'Europe Centrale et de l'Est furent invités à soumettre à la CdP 3 un projet d'annexe de mise en œuvre régionale. Le CST établit un groupe spécial pour le suivi de ses débats sur les liens entre les connaissances traditionnelles et modernes.

CdP 3: La CdP 3 s'est tenue à Recife, Brésil, du 15 au 26 novembre 1999. Le CST se tint du 16 au 19 novembre 1999. La CdP approuva le Protocole d'accord (PA), longuement négocié, concernant le MM. Elle décida d'établir un groupe de travail spécial pour l'évaluation et l'analyse approfondie des rapports sur les programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux, en vue de dégager des conclusions et de proposer des recomman-

dations concrètes sur les futures étapes dans la mise en œuvre de la CLD. En outre, la CdP désigna enfin un groupe de discussion, spécial, sur le savoir traditionnel et un autre sur les systèmes d'alerte précoce.

CdP 4 : La CdP 4 se tint du 11 au 22 décembre 2000, à Bonn, en Allemagne. Le CST se réunit du 12 au 15 décembre. Les accomplissements les plus importants furent l'adoption de la cinquième annexe régionale consacrée à l'Europe Centrale et Orientale, le démarrage des travaux du groupe de travail spécial chargé de l'évaluation de la mise en application de la CLD, l'initiation de l'examen des modalités devant encadrer l'établissement du CRIC, la soumission des propositions concernant l'amélioration du travail de la CST, et l'adoption de la décision concernant l'initiative du Conseil du Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM) concernant l'exploration des meilleures options offertes au FEM pour le soutien de la mise en œuvre de la CLD.

CdP 5: La CdP 5 s'est réunie du 1^{er} au 13 octobre 2001, à Genève, en Suisse, et le CST s'est réuni en parallèle du 2 au 5 octobre. La CdP s'est focalisée sur l'établissement des modalités devant encadrer les travaux devant être accomplis durant l'intervalle de deux années qui précédait la CdP-6. Des progrès ont été enregistrés dans un certain nombre de domaines, notamment: l'établissement du CRIC, la détermination des modalités de l'amélioration de l'utilité et de l'efficacité du CST, et l'amélioration de la plate-forme financière de la CLD, suite au soutien vigoureux accordé à la proposition du FEM, de désigner l'érosion des sols parmi les domaines d'intérêt de son financement.

CRIC 1: La CRIC 1 s'est tenue au siège de la FAO, à Rome, en Italie, du 11 au 22 novembre 2002. Les délégués y ont procédé à l'examen des exposés présentés par les cinq régions de la CLD et y ont traité sept domaines thématiques. La réunion a procédé également à l'examen des données concernant les mécanismes de financement pouvant apporter leur soutien à la CLD, des avis fournis par le CST et le MM, et du rapport du Secrétariat concernant les mesures visant à renforcer les liens avec d'autres conventions et organisations pertinentes.

CdP 6: La CdP 6 s'est réunie du 25 août au 6 septembre 2003, à La Havane, à Cuba. Le CST et le CRIC se sont réunis en même temps du 26 au 29 août. Les délégués y ont procédé à la désignation du FEM comme mécanisme de financement de la CLD et à la détermination des critères devant encadrer le réexamen du CRIC par la CdP-7, outre la prise de décisions concernant notamment: les activités de promotion et de renforcement des liens avec d'autres conventions et organisations, institutions et agences internationales pertinentes et le suivi du Sommet mondial du développement durable. Le CST a procédé, entre autres points à l'ordre du jour, à l'examen de la question de l'amélioration de son efficacité et utilité.

CRIC 3: La troisième réunion du CRIC s'est déroulée du 2 au 11 mai 2005, à Bonn, en Allemagne. Elle a examiné la mise en application de la Convention en Afrique, a considéré les questions touchant à la mise en application de la Convention à l'échelle mondiale, a procédé à des échanges d'expériences et a fait des recommandations concrètes quant aux travaux futurs de la Convention.

CdP 7: La CdP 7 s'est déroulée à Nairobi, au Kenya, du 17 au 28 octobre 2005. Le CST s'est réuni du 18 au 21 octobre et le CRIC du 18 au 27 octobre. Les participants y ont, entre autres, examiné la mise en œuvre de la CLD, élaboré un protocole d'accord entre la CLD et le FEM, adopté le budget programmatique au titre de la biennale 2006-2007, et examiné les recommandations figurant dans le rapport de l'Unité d'inspection mixte (JIU) à l'intention des Nations Unies. Une proposition d'ajouter à l'ordre du jour un point portant sur la procédure devant être suivie dans la sélection d'un Secrétaire exécutif n'a pas été acceptée et la discussion sur les

unités de coordination régionales s'est terminée sans l'adoption d'une décision. Le CST a examiné, entre autres questions, celles de l'érosion, de la vulnérabilité et de la mise en valeur des sols.

LES FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE INTERSESSION

AIDD: A sa 58e session, dans sa résolution 58/211 du 23 décembre 2003, l'Assemblée Générale de l'ONU a proclamé 2006, Année internationale des déserts et de la désertification (IYDD). Des conférences et séminaires organisés par les gouvernements, les organisations intergouvernementales et des organismes de recherche, ont été tenues tout le long de 2006 en Europe, en Amérique du Nord, en Afrique et en Asie, sur des sujets allant de celui de la gestion durable des terres, à celui de la promotion de la participation de la société civile dans la CLD et à celui des rôles des femmes et des jeunes dans la lutte contre la désertification.

DESERTIFICATION ET IMPERATIFS DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE: Cette conférence, qui s'est déroulée du 17 au 19 décembre 2006 à Alger, Algérie, a clôturé l'AIDD et s'est concentrée sur les politiques nécessaires à la réussite de la gestion des terres sèches aux niveaux local, national, régional et international. Les ministres des pays arabes y ont présenté une proposition demandant que l'Assemblée Générale de l'ONU (AGNU) proclame 2010-2020, décennie des déserts et de la désertification. L'Algérie a présenté cette proposition à la 24e session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)/Forum ministériel mondial sur l'environnement (5-9 février 2007, Nairobi, Kenya), qui a adopté une décision recommandant que l'AGNU proclame, durant sa 62e session, la décennie 2010-2020 Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification.

CRIC 5: La cinquième session du CRIC s'est réunie à Buenos Aires, Argentine, du 12 au 21 mars 2007, pour procéder à l'examen de la mise en œuvre de la Convention dans les pays touchés parties en Asie, en Amérique Latine et Caraïbes, en Méditerranée du nord et en Europe centrale et orientale. Une bonne partie de la réunion a été consacrée à des exposés suivis de débats sur des thèmes choisis, tels que la promotion du transfert des technologies et du savoir-faire, la gestion durable des terres, les systèmes d'alerte précoce, la mobilisation des ressources financières, les synergies avec d'autres conventions, la mise en valeur des sols érodés et la promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. La réunion s'est penchée également sur la manière d'améliorer la communication des données et l'élaboration des rapports nationaux, a procédé à l'évaluation de 2006 AIDD, et a tenu une séance de Dialogue interactif global, avec les parties prenantes, sur les investissements dans les zones rurales dans le cadre de la lutte contre l'érosion et la désertification des terres.

GTII: Suite à une décision de la CdP 7, un Groupe de travail intergouvernemental intersession (GTII) s'est réuni à quatre reprises de mai 2006 à mai 2007, avec pour mandat, l'examen du rapport de l'UIM et l'élaboration d'un projet de plan-cadre stratégique décennal pour l'amélioration de la mise en œuvre de la Convention. Le rapport concernant la revue par le GTII, des recommandations de l'UIM et le projet du plan-cadre stratégique pour l'amélioration de la mise en œuvre de la Convention ont été transmis à la CdP 8 pour examen.

DEMISSION DU SECRETAIRE EXECUTIF: Hama Arba Diallo, Secrétaire exécutif de la CLD a présenté sa démission qui a pris date d'effet le 19 juin 2007, suite à son élection comme membre de l'Assemblée nationale du Burkina Faso. Le Secrétaire Général de l'ONU a lancé, en juillet, un appel pour les demandes de candidature et a conduit au cours de la dernière semaine d'août, des interviews pour le poste. Dans une lettre adressée au Bureau, datée du 1er septembre 2007, Le Secrétaire Général a transmis son choix de Luc-Marie Gnacadja (Benin) comme nouveau Secrétaire exécutif, pour confirmation par le Bureau.